

# CONCOURS INNOVATION@MIPIM2024

MIPIM – CANNES – 12 AU 15 MARS 2024

## L'ASSOCIATION HORIZON LÉMAN AU MIPIM

L'Association Horizon Léman (<https://horizon-leman.ch/>) a pour but de réunir chaque année en mars à Cannes, à l'occasion du plus grand salon international de l'immobilier, le MIPIM (<http://www.mipim.com/>), les principaux acteurs économiques privés et publics du monde de l'immobilier de la région lémanique. Ce sont plus de 270 participants, représentant d'entités privées et publiques, qui animent ensemble un stand particulièrement dynamique, où le réseautage, l'échange d'expériences et le dialogue entre les acteurs économiques et politiques offrent une occasion unique d'appréhender les enjeux actuels de l'immobilier et du bâtiment dans un contexte différent.

Au MIPIM, la présence d'autres régions économiques du monde, Londres, Paris, le bassin de la Ruhr, Lyon, Berlin, mais aussi Rotterdam, Amsterdam, Helsinki, Stockholm, Singapour, Dubaï, ... permettent une vue d'ensemble de l'évolution des projets immobiliers dans les parties du monde où le marché de l'immobilier est le plus dynamique. Les stands des acteurs professionnels offrent quant à eux un aperçu des tendances techniques qui pourraient être les solutions de demain (comme par exemple celui de Green Planet Architects). En bref, un laboratoire unique pour tout professionnel de l'immobilier ou du bâti. Pour chaque édition, l'association Horizon Léman choisit un thème qui sera décliné durant le MIPIM. Le thème retenu pour l'édition 2024 est : **L'intelligence artificielle au service de l'immobilier.**

## CONCOURS HORIZON-LÉMAN-INNOVATION@MIPIM2024

L'association Horizon Léman souhaite promouvoir l'innovation lémanique, dans les métiers de l'immobilier et du bâtiment. Pour ce faire, **elle organise un concours dont le prix consiste en un package particulier, financièrement et économiquement très attractif pour les lauréats, le package Horizon-Léman-Innovation@MIPIM2024.**

Ce package est réservé à des entreprises ou institutions de la région lémanique, qui proposent un produit ou un service particulièrement innovant et utile au monde de l'immobilier ou du bâtiment. Le comité de l'association Horizon Léman analyse les demandes et sélectionne entre **2 et 4 entreprises ou institutions lauréates n'ayant jamais participé au MIPIM** et qui pourront bénéficier du package.

## CONDITIONS

Le package, **d'un coût de CHF 1'000.-** à charge de l'entreprise ou de l'institution, donne accès à des prestations d'une **valeur totale de CHF 7'500.-**. Il inclut les prestations suivantes\* :

- > 2 tickets d'entrée au MIPIM (d'une valeur de CHF 1'000.- chacun).
- > 2 forfaits participants (d'une valeur de CHF 2'000.- chacun).
- > 1 package visibilité pour l'entreprise (d'une valeur de CHF 2'500.-).

**En tant que membre du stand Horizon Léman**, les entreprises ou institutions lauréates ont un accès privilégié à tous les autres membres présents, entreprises générales, régies, bureaux d'architectes, autorités, ... pour se présenter en business to business. Leur visibilité est assurée sur le stand, elles participent aux tables-rondes, visites thématiques du MIPIM, soirée des partenaires (2 personnes) et conférence organisées par l'Association Horizon Léman. Elles ont accès à toutes les facilités du stand (logistique, bar, etc...).

**En tant que participant au MIPIM**, les entreprises ou institutions présentes peuvent visiter une multitude de stands, participer à des forums et à des workshops innombrables, en bref de visiter en 4 jours le « monde de l'immobilier ». Elles peuvent nouer des contacts professionnels avec les acteurs majeurs privés et publics du monde de l'immobilier.

\* Seuls les frais explicitement mentionnés sont pris en charge par l'Association LGR.

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ANALYSE DES DOSSIERS

- > N'avoir jamais participé au MIPIM.
  - > Proposer un produit ou un service particulièrement innovant.
- Le thème retenu pour 2024 par l'association Horizon Léman est : *L'intelligence artificielle au service de l'immobilier*, qui pourra se décliner par exemple dans le domaine de l'optimisation énergétique, la numérisation et modélisation, le suivi de chantier, etc.
- Les dossiers seront analysés sur la base de leurs performances technologique, économique, environnementale, sociale, leur caractère innovant et la chance que la solution proposée a de s'imposer sur le marché.

## DÉLAI DE POSTULATION ET FORMAT

Le délai de postulation est fixé au **1<sup>er</sup> décembre 2023**. L'entreprise ou institution doit présenter à l'Association Horizon Léman les documents suivants :

- > **Bref descriptif de l'entreprise ou de l'institution.**
- > **Description documentée du produit ou du service** suivant les thématiques et la famille de critères mentionnées, minimum 2 pages A4, maximum 4 pages A4.

## ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Participation proactive aux activités proposées par l'Association Horizon Léman aux partenaires Horizon Léman pendant la durée du MIPIM.

## DÉCISION DU COMITÉ

Le comité de l'Association Horizon Léman communiquera son choix **le 15 décembre 2023**. Les entreprises ou institutions lauréates en seront informées immédiatement. La décision du comité n'est pas susceptible de recours.

## PERSONNE DE CONTACT POUR L'ASSOCIATION HORIZON LÉMAN

**Pauline MATHEY**

Responsable Opérationnelle

Association Horizon Léman

C/O CCI France Suisse

Tél : 0041 22 849 05 74

Tél : 0041 78 203 50 60

communication@horizon-leman.ch